



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
FÉDÉRATION BÉNINOISE DE FOOTBALL (F.B.F)

ASSOCIATION NATIONALE RÉGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° 95/038/MISAT/DC/DAI/SAAP ASSOC

Porto-Novo, le 12 Janvier 2022

N/Réf. : 022 /2022/FBF/SG/SA

A

**Monsieur Gaston ZOSSOU,
Président de LOTO POPO FC
(ESAE FC)**

Objet : Notification de décision suite à vos allégations et propos attentatoires à l'éthique du football béninois.

Monsieur le Président,

Prétextant d'une erreur d'arbitrage lors du match numéro B47 qui a opposé votre club de football LOTO POPO FC à HODIO FC le mercredi 5 janvier 2022 sur le Stade Omnisports de COME, vous avez choisi de susciter des débats sur les réseaux sociaux en faisant des déclarations écrites, et en tenant des propos graves, incendiaires, malveillants, discourtois, provocateurs, contre le corps arbitral et toute la Fédération Béninoise de Football (FBF), au mépris des voies de recours existantes au niveau de la faitière.

Mieux, la cellule de communication de votre club a réalisé un documentaire sur cet événement qui circule sur les réseaux sociaux et qui a même été diffusé sur la première et plus importante chaîne de télévision de notre pays.

Et comme dans un style d'acharnement, vous avez animé une conférence de presse le mardi 11 janvier 2022 au cours de laquelle vous avez fait des affirmations très graves.

Vu la gravité de vos déclarations et affirmations, le Comité Exécutif de la Fédération Béninoise de Football, réuni par web conférence le mardi 11 janvier 2022 :

- 1- condamne cette attitude qui frise le mépris à l'égard de la FBF, de ses organes de fonctionnement, particulièrement du corps arbitral que vous vouez ainsi aux gémonies, et vous rappelle qu'elle est contraire aux dispositions du règlement du championnat professionnel en ses articles 73 et 74 ;
- 2- décide de transmettre le dossier à la Commission de Discipline et à la Commission d'Éthique de la Fédération Béninoise de Football pour en connaître ;
- 3- décide à titre conservatoire, de vous interdire jusqu'au prononcé des décisions de la Commission de Discipline et de la Commission d'Éthique de la FBF à votre égard, tout accès aux différents stades sur lesquels se déroulent les compétitions statutaires de la FBF, en raison des troubles à l'ordre public susceptibles d'être générés du fait de votre

présence. Toute violation de votre part de cette mesure conservatoire entrainera automatiquement la perte sur tapis vert du match joué par votre club Loto Popo FC.

Le Comité Exécutif de la Fédération Béninoise de Football, reste convaincu que ce n'est qu'en alliant discipline et respect des textes que nous pourrons accompagner au mieux le Gouvernement et la Fédération Béninoise de Football dans leurs efforts de relance de notre sport roi.

Veillez recevoir, Monsieur le Président de LOTO POPO FC, l'expression de mes salutations sportives.

Ampliation : - Ligue de Football du Bénin ;
- Commission de Discipline ;
- Commission d'Ethique.

Pour le Comité Exécutif,
Le Secrétaire Général



Claude PAQUI